

## Compte-rendu du 24 mai 2018 à 18 h 00 à l'UFOLEP

### Présents:

Claudie AZERONDE déléguée UFOLEP - Laurence LONGUET - Daniel LEBRUN - Francis PHILIPPE  
Hervé VAN DE PLASSE - Corinne RIBARD LEBRUN - Alain DARNAC - Geoffrey BIZET - Dominique VATTIER

### Excusés:

Yves FREMONT - Didier BOUCHER.

### Rétrogradations:

Après examen des demandes la CSD décide:

- MESSE Arnaud de l'AC pont de le rétrograder de 3<sup>ème</sup> en GSA.
- CORDIER Jérémy du CC Formerie de le rétrograder de 3<sup>ème</sup> en GSA.
- LEFEVRE Bruno de l'AC Margny de le rétrograder de 3<sup>ème</sup> en GSA.
- TORIO Eric de l'AC Pont de le rétrograder de 3<sup>ème</sup> en GSA.
- GOETZ Didier du Sprinter Club Vexinois de le rétrograder de 3<sup>ème</sup> en GSA.
- DUFOUR Franck du Sprinter Club Vexinois de le rétrograder de 3<sup>ème</sup> en GSA.
- BROCHARD Frédéric du Sprinter Club Vexinois de le rétrograder de 3<sup>ème</sup> en GSA.
- DEVISME Dominique de l'AC Catenoy de le rétrograder de 3<sup>ème</sup> en GSA.
- KELLENS Désiré de l'AC Pont de le rétrograder de 3<sup>ème</sup> en GSA.
- PERRONNIN Mathieu du CC La Croix Saint Ouen de le rétrograder de 2<sup>ème</sup> en 3<sup>ème</sup>.
- COQUET Laurent de l'AC Estrées Saint Denis reste en 1<sup>ère</sup> catégorie, à revoir.
- LEFEVRE Thierry reste en 2<sup>ème</sup> catégorie, n'a pas couru cette saison.

Afin de respecter le règlement national qui stipule "**qu'il faut avoir couru au moins 3 mois afin de prétendre à changer de catégorie**" ces rétrogradations prendront effets à partir du 4 juin prochain.

La CSD rappelle également aux coureurs descendus, **que dans le cas de supériorité manifeste ou une victoire**, la CSD remontera le coureur immédiatement dans la catégorie supérieure.

La CSD rappelle qu'il n'y aura plus de rétrogradations avant la prochaine saison sauf cas exceptionnel.

Suite à la demande de M. DUFOSSEZ, la CSD rappelle le règlement national à savoir qu'il faut avoir participé au Départemental pour courir le Régional et refuse sa demande concernant son fils Antoine de déroger à cette règle.

La CSD a pris note de l'annulation de l'épreuve de Saint Maximin le 11 juin 2018.

SUEUR Mickaël de Crèvecœur le Grand a continué de courir en 3<sup>ème</sup> catégorie alors qu'il avait 30 points et a gagné une course, ce qui fait qu'il avait 40 points.

La CSD lui met 10 points de pénalités dans sa nouvelle catégorie et il est suspendu 15 jours à dater de la parution du présent compte-rendu.

La CSD rappelle le règlement national évoqué lors de sa réunion du 15 mars dernier (voir compte rendu) concernant les montées de catégorie.

La CSD demande aux présidents de club, lorsqu'ils envoient leur classement, d'écrire lisiblement lorsqu'ils sont rédigés à la main, en effet, beaucoup d'entre eux sont difficilement lisibles ce qui retarde d'autant la mise à jour des points.

Suite au fait relaté lors de la course de Chevrières le 28 avril dernier, la CSD a entendu le coureur DUGROSPREZ Frédéric sur les faits qui lui sont reprochés et lui adresse un avertissement.

D'autre part, une information sur l'attitude du coureur d'Eragny en course sera envoyée à la déléguée du 95.

Pour les futurs candidats pour le National cycloport la date butoir de réception des candidatures est fixée au 8 Juin au Comité Départemental.

Les candidatures seront examinées par la CSD après le régional du 17 juin. La prochaine réunion est fixée au 18 juin à 18 heures à l'UFOLEP.

#### Compléments d'informations :

Le coureur JAFFRE Didier redescendu le 12/02/18 a gagné à AMBLENY, il remonte en 3<sup>ème</sup> catégorie.

Le coureur BRZEZINSKI Laurent a gagné la Ronde du Loiret et a 30 points, il remonte en 2<sup>ème</sup> catégorie.

Le coureur PELLERAY Nathan gagne à Fouquerolles, il a 30 points, il monte en 1<sup>ère</sup> catégorie.

Le coureur REYGAZA Chris s'était engagé sur l'épreuve de Fouquerolles, or il a été courir sur la ronde du Loiret ne respectant son engagement initial. Il est suspendu 8 jours à parution du compte rendu.

La CSD rappelle qu'elle a limité le nombre de victoires à 8 dans le département pour la 1<sup>ère</sup> catégorie. Tout coureur dépassant cette limite sera sanctionné.

Il est rappelé que dans l'Oise nous n'accueillons aucun coureur des autres fédérations.

La séance est levée à 20h30.

La Commission Sportive Départementale

